

Conseil Municipal du 07 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

D 5 - 2026

Instances

-

Élection des
membres du
Conseil Municipal
Siégeant au
Conseil
d'Administration
du Centre
Communal
d'Action Sociale

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Absents : 0

Excusés-représentés : 2

Votants : 33

Le Maire, soussigné,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



L'an deux mil vingt-six le sept du mois d'avril à 19h01, le Conseil Municipal, convoqué le 01 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Cyprien RICHER, Maire.

Présents :

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOO LAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENG LAIN, Mme Marie VENET (à partir de 19h39), M Thibaut MARAQUIN, M Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Nicolas BRAY, M Thomas FABRE.

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie VENET ayant donné procuration à M. Cyprien RICHER (jusqu'à 19h39)

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M. Francis GOSSET

M. Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

Rapport de Monsieur le Maire :

Le Conseil d'administration du CCAS est composé pour moitié de membres élus et moitié de membres nommés sans que l'une ou l'autre des catégories ne puisse excéder 8 membres en vertu de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le Maire expose que conformément aux articles L.123-6 et suivants et R.123-8 et suivants du CASF, la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque Conseiller Municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste. Les sièges non pourvus faute de candidats restent vacants.

Vu les articles L.123-6 et suivants et R.123-8 et suivants du Code de Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la fin du mandat des administrateurs du CCAS et le renouvellement général du Conseil Municipal le 28 mars 2026,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'élire ses représentants au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Suite au vote, le Conseil Municipal :

- Fixe à 16 le nombre de membres du CA du CCAS dont 8 élus du Conseil Municipal ;
- Procède à l'élection des 8 représentants :

La liste suivante a été présentée :

<i>Liste A</i>
<i>Francis GOSSET</i>
<i>Dorothee LENGRAIN</i>
<i>Jean-Pierre LAVIEVILLE</i>
<i>Frédérique BRILLOT</i>
<i>Marie VENET</i>
<i>Christophe KINDT</i>
<i>Christelle ROGGE</i>
<i>Thomas FABRE</i>

Le vote à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0.

Nombre de suffrages exprimés : 33

A obtenu :

Désignation	Nombre de voix obtenus	Nombre des sièges attribués
<i>Liste A</i>	33	8

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

<i>Liste A</i>
<i>Francis GOSSET</i>
<i>Dorothee LENGAIN</i>
<i>Jean-Pierre LAVIEVILLE</i>
<i>Frédérique BRILLOT</i>
<i>Marie VENET</i>
<i>Christophe KINDT</i>
<i>Christelle ROGGE</i>
<i>Thomas FABRE</i>

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Cyprien RICHER

Le Secrétaire de séance,



Fatima DESCAMPS

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le



ID : 059-215905274-20260407-D5CM070426-DE